

28.70

INSTITUT DE FRANCE.

ACADÉMIE FRANÇAISE

SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE

DU JEUDI 18 NOVEMBRE 1897

PRÉSIDÉE

PAR M. JULES CLARETIE

DIRECTEUR



PARIS

TYPOGRAPHIE DE FIRMIN-DIDOT ET C^{ie}

IMPRIMEURS DE L'INSTITUT DE FRANCE, RUE JACOB, 56

M DCCC XCVII

INSTITUT.
1897. — 27.

ARCHIVES
de
L'ACADÉMIE FRANÇAISE

FONDATIONS

DESTINÉES AUX ACTES DE VERTU.

PRIX MONTYON.

L'Académie a décerné :

Un prix de *deux mille cinq cents francs* :

A BONNEFOIS, *Jeanne-Marie*, dite *Eugénie*, à *Paris*.

Un prix de *quinze cents francs* :

A NÉGRIGNAC, *Julie*, à *Rocamadour, Lot*.

Cinq médailles de *mille francs* :

A ALMÉRAS, *Nathalie*, à *Nîmes, Gard*;

A BAURET, *Catherine*, à *Réhon, Meurthe-et-Moselle*;

A JÉZÉQUEL, *Catherine*, à *Lannion, Côtes-du-Nord*;

A MARCHADIER, *Gilberte*, à *Clermont-Ferrand, Puy-de-Lôme*;

A MARRE, *Jeanne*, dite *Catherine*, à *Mantes, Seine-et-Oise*.

Douze médailles de *cinq cents francs* :

A ALIBERT, *Casimir*, à *Castelnaudary, Aude*;

A AVON, *Catherine*, à *Lyon, Rhône*;

A la dame veuve BERGOT, à *Paris*;

AUX époux BON, à Dampierre-en-Bresse, *Saône-et-Loire* ;
A FAUCHET, *Marguerite-Adèle*, à Cravant, *Loiret* ;
A FONTVIEILLE, *Marie*, à Marseille, *Bouches-du-Rhône* ;
AUX époux FRÉMENT-SALOMÉ, à Béthune, *Pas-de-Calais* ;
A la dame GIGOT, à *Paris* ;
A MOTTET, *Marguerite*, à Lyon, *Rhône* ;
A TOUZAIN, *Catherine*, à Nevers, *Nièvre*.

PRIX SOURIAU.

Deux médailles de *cinq cents francs* chacune sont décernées :

A ALYROL, *Annette*, à Arlanc, *Puy-de-Dôme* ;
A BIGOSE, *Guillaume*, à Rieutort, *Lozère*.

PRIX MARIE-LASNE.

Six médailles, de la valeur de *trois cents francs* chacune, sont décernées :

A ALLEAUME, *Eugénie-Louise-Maria*, à Montainville, *Eure-et-Loir* ;
A ARNAL, *Louise*, à Marvejols, *Lozère* ;
A DAUDET, *Henri*, à Lyon, *Rhône* ;
A FORESTIER, *Marie-Rosalie*, à Marvejols, *Lozère* ;
A LAMAISON, *Eugène*, à Grenade-sur-l'Adour, *Landes* ;
A LAVAUUR, *Victorine*, à Tulle, *Corrèze*.

PRIX HONORÉ DE SUSSY.

L'Académie a décerné cinq médailles de *mille francs* :

A BERNARD, *Julie-Joséphine*, à Beauvoir-en-Royans, *Isère* ;

A DELACOUR, *Louis-André-Joseph*, au Havre, *Seine-Inférieure* ;

A DUMAS, *Pierre*, à Roanne, *Loire* ;

A GREGIS, *Sabine et Marie-Agathe*, à Biffontaine, *Vosges* ;

A la dame veuve MASSON, à Brouvelieures, *Vosges*.

Huit médailles de *cinq cents francs* :

A BÉTOT, *Eugénie*, à Château-du-Loir, *Sarthe*,

A BIZIEN, *Anne*, à Lorient, *Morbihan* ;

A CREUZOL, *Annette*, à Nevers, *Nièvre* ;

A CROS, *Antoinette*, à Paris ;

A DARRACQ, *Catherine*, à Dax, *Landes* ;

A FRAISIER, *Colette*, à Mantry, *Jura* ;

A RAULT, *Héloïse*, à Rennes, *Ille-et-Vilaine* ;

A SOLIGNAC-CHARRIER, *Sophie*, à Marvejols, *Lozère*.

PRIX GÉMOND.

Ce prix, de la valeur de *cinq cents francs*, est décerné à ROGIER, *Arnould*, à Paris.

PRIX LAUSSAT.

Ce prix, de la valeur de *trois cent cinquante francs*, est décerné à RAIMBOUX, *Alfred*, à Renay, *Loir-et-Cher*.

PRIX ANONYME

FONDÉ PAR UNE PERSONNE CHARITABLE.

Ce prix, de la valeur de *mille francs*, est décerné à
DIRASSEN, *Jean*, à Dijon, *Côte-d'Or*.

PRIX CAMILLE FAVRE.

Ces prix, de la valeur de *cinq cents francs*, sont attribués :

- A ABADIE, *Marie-Madeleine*, à Lys, *Basses-Pyrénées* ;
- A AMADON, *Marie*, à Massiac, *Cantal* ;
- A BARBOTIN, *Philomène*, à Le Sel-de-Bretagne, *Ille-et-Vilaine* ;
- A BARREAU, *Marie-Rosalie*, à Apremont, *Vendée* ;
- A BESACIER, *Antoinette*, à Annecy, *Haute-Savoie* ;
- A BOCOHO, *Angélique*, à Rosporden, *Finistère* ;
- A BOUTIER, *Louis*, à Bergerac, *Dordogne* ;
- A COUVREUX, *Julien*, à Le Sel-de-Bretagne, *Ille-et-Vilaine* ;
- A COZETTE, *Clara*, à Rubempré, *Somme* ;
- A DARCY, *Éléonore*, à Lumbres, *Pas-de-Calais* ;
- A DAVID, *Marie*, à Nantes, *Loire-Inférieure* ;
- A DEFENIN, *Louis*, à Mouchin, *Nord* ;
- A DESOIZE, *Honoré-Camille*, à Le Theux, *Ardennes* ;
- A DUCLOY, *Marie-Apolline-Émilie*, à Boulogne-sur-Mer, *Pas-de-Calais* ;

- A FOURASTIÉ, *Rose*, à Cahors, *Lot* ;
A GAY, *Augustine*, à Embrun, *Hautes-Alpes* ;
A GUÉRIN, *Pierre*, à Saint-Savin, *Isère* ;
A HIRET, *Anne*, et à HIRET, *Eugène-Auguste*, à La Pouëze,
Maine-et-Loire ;
A LAFOURCADE, *Pierre*, à Bayonne, *Basses-Pyrénées* ;
AUX SŒURS LEDRAPPIER, *Marie-Adeline* et *Marie-Julie-
Hélène*, au Ménil-Thillot, *Vosges* ;
A la dame LELONG, à Bourré, *Loir-et-Cher* ;
A LENOIR, *Louise-Augustine*, à Verneuil, *Eure* ;
A MEUNIER, *Maria*, dite *Mariette*, à Pessat-Villeneuve,
Puy-de-Dôme ;
A PIANELLI, *Jean*, à Propriano, *Corse* ;
A REPOLLIN, *Félicie-Florentine*, à Grenoble, *Isère* ;
A SELVES, *Myette*, à Aurillac, *Cantal* ;
A SERRES, *Marie-Élisabeth-Gabrielle*, à Saint-Affrique,
Aveyron ;
A la dame veuve VÉRON, à Angers, *Maine-et-Loire*.

PRIX LETELLIER.

Ce prix, de la valeur de *quatre cents francs*, est décerné à la dame veuve PIC, à Rimeize, *Lozère*.

PRIX LELEVAIN.

Ce prix, de la valeur de *quinze cents francs*, est ainsi réparti :

Mille francs à CHAMPROUX, *Élise-Anne*, à Paris, *Seine* ;

Cinq cents francs à la dame AUBOUT, à Paris, *Seine*.

PRIX ROBIN.

Ce prix, de la valeur de *mille francs*, est décerné à LARRABE-LAUGEOLLE, *Jean-Baptiste*, à Laruns, *Basses-Pyrénées*.

PRIX LANGE.

Ces prix, de la valeur de *mille francs*, sont attribués :

A la dame veuve ALPHONSE, à Saint-Denis-le-Vêtu, *Manche* ;

A AVISSE, *Alfred-Émile*, à Boulogne-sur-Mer, *Pas-de-Calais* ;

A CHAPUT, *Gilberte*, à Thiers, *Puy-de-Dôme* ;

A la sœur *Claudia* FERRET, à la Chapelle-de-Guinchay, *Saône-et-Loire* ;

A PERRAUDIN, *Philibert*, à Montceau-les-Mines, *Saône-et-Loire* ;

A LIGNON, *Geneviève-Louise*, à Toulouse, *Haute-Garonne* ;

AUX SŒURS DE LINIERS, *Valentine* et *Denise*, à Paris.

PRIX BUISSON.

Ces prix, de la valeur de *cinq cents francs*, sont attribués :

A BOUQUET, *Jean-Antoine*, à Chaudeyrac, *Lozère* ;

- A BOYRET, *Jean*, à Lyon, *Rhône* ;
A DUVOY, *Marie-Catherine*, à Hagécourt, *Vosges* ;
A OLCÈZE, *Lazare*, à Marseille, *Bouches-du-Rhône* ;
A PÉRIER, *Louis-Léon*, au Havre, *Seine-Inférieure* ;
A la dame POUSSOT, à Pallagny, *Vosges* ;
A RAYMOND, *Joséphine*, à Yvry, *Seine*.
-

PRIX PELTIER.

Ce prix, de la valeur de *quatre cents francs*, est attribué à LE BRETON, *Joséphine*, à Moncontour-de-Bretagne, *Côtes-du-Nord*.

PRIX LOUISE BOUTIGNY.

Ce prix, de la valeur de *cinq cents francs*, est décerné aux époux ALLÉE, à Saint-Briac, *Ille-et-Vilaine*.

PRIX LECOCQ-DUMESNIL.

Deux médailles; de *quatre cents francs* chacune, sont décernées :

- A ARNAUD, *Gilbert*, à Servant, *Puy-de-Dôme* ;
A GÉRARD, *Marie-Joseph*, à Paris.
-

PRIX LOUISE VARAT-LAROUSSE.

L'Académie a décerné :

Trois médailles de *mille francs* :

A BOREL, *Marie-Joséphine-Laure*, à Clermond-Ferrand, *Puy-de-Dôme*;

A BOULOT, *Anna*, à Guéret, *Creuse*;

A DENÉCHÈRE, *Charlotte*, à *Paris*.

Six médailles de *cinq cents francs* :

A ALEXANDRE, *Eugénie-Marie-Augustine*, à Reims, *Marne*;

A ARDANCE, *Catherine*, à Aurillac, *Cantal*;

A CHELLET, *Pauline-Marie-Henriette*, à Guérande, *Loire-Inférieure*;

A COHENDY, *Anaïs*, à *Paris*.

A ECHAUBARD, *Marie-Jeanne*, à Saint-Chély-d'Apcher, *Lozère*;

A LUSSON, *Rosalie-Marguerite*, à l'Isle-Jourdain, *Vienne*.

PRIX PÉROU.

Ces prix, de la valeur de *cinq cents francs*, sont attribués :

A GUIRAUD, *Marguerite-Anne*, à Saint-Jean-de-la-Blanchière, *Hérault*;

A la dame veuve HAMON, à Château-Gontier, *Mayenne*;

A LECHEVALIER, *Maria-Eugénie-Emma*, à Montebourg, *Manche*.

PRIX BAUSA-GESSIOMME.

L'Académie a décerné :

Six médailles de *cinq cents francs* :

A AMMIRATI, *Honoré-Marie*, à Marseille, *Bouches-du-Rhône*;

A BRETON, *Marie*, dite *Sœurette*, à Montigny-le-Roi, *Haute-Marne*;

A CHAYRIGUES, *Jean-Antoine-Marin*, à La Cavalerie, *Aveyron*;

A CLAUZURE, *Théophile*, à Bordeaux, *Gironde*;

A COMBES, *Rosalie*, à Castres, *Tarn*;

A FIESCHI, *Marie-Madeleine*, à Ajaccio, *Corse*.

Une médaille de *quatre cents francs* à la dame veuve COCHAU, à Villebois, *Ain*.

PRIX ÉCHALIÉ.

Ce prix, de la valeur de *cinq cents francs*, est accordé aux époux CÔME, à Rouzède, *Charente*.
